

## Secrétariat général

**Décision du 14 juin 2006 portant nomination en qualité de correspondant de crise du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer**NOR : *EQUG0611328S*

Le secrétaire général du ministère décide que :

Article 1<sup>er</sup>

M. Lacour (Vincent), ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé correspondant de crise du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer auprès de l'unité d'appui à la gestion interministérielle des crises (unité placée auprès du ministère des affaires étrangères).

## Article 2

En étroite relation avec le chef du service de défense et sécurité, sa mission consiste :

- à contribuer à la veille opérationnelle sur les situations pouvant nécessiter, au plan international, des interventions d'urgence.
- à rassembler la connaissance de la ressource des experts mobilisables dans le champ des compétences ministérielles, d'une part, pour l'analyse de la situation par le Gouvernement, et d'autre part, pour les conditions de leur mobilisation, le cas échéant.
- à proposer, en fonction des différents types de situation, les modalités de travail (en veille et crise) entre l'unité d'appui permanente à la gestion des grandes catastrophes à l'étranger et notre ministère.

## Article 3

Pour l'accomplissement de sa mission, M. Lacour (Vincent) bénéficie de l'appui des services du secrétariat général et en particulier de la direction des affaires économiques et internationales qui assure son secrétariat, organise et finance ses missions ainsi que de celles des experts requis.

## Article 4

M. Lacour (Vincent) travaillera en étroite relation avec le service de défense et de sécurité, notamment avec le département des études, de la ressource et de la veille opérationnelle (mission ressource et centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte).

## Article 5

M. Lacour (Vincent) rendra compte régulièrement de sa mission au directeur des affaires économiques et internationales et au haut fonctionnaire de défense, dans le cadre d'un protocole définissant de manière précise les procédures internes de fonctionnement et de compte rendu, qu'il me présentera sous deux mois.

*Le secrétaire  
général,  
P. Gandil*